

**TAUX D'USURE & TAUX D'INTERETS DEBITEURS SUR DECOUVERT EN
COMPTE NON AUTORISE ET DEPASSEMENT**
3eme TRIMESTRE 2019

TAUX D'USURE parus au Journal Officiel le 27 juin 2019 :

Seuil de l'usure pour les prêts aux particuliers n'entrant pas dans le champ d'application des articles L313-1 à L313-64 du code de la consommation (crédits de trésorerie)		
	3eme Trimestre 2019	Rappel 2eme Trimestre 2019
Découverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à tempérament et prêts viagers hypothécaires (1), prêts personnels et autres prêts d'un montant de :		
inférieur ou égal à 3 000 €	21.08%	21.11%
supérieur à 3 000 € et inférieur ou égal à 6 000 €	12.49%	12.60%
supérieur à 6 000 €	5.92%	6.08%

Seuil de l'usure pour les prêts aux particuliers entrant dans le champ d'application des articles L313-1 à L313-64 du code de la consommation (prêts immobiliers)		
	3eme Trimestre 2019	Rappel 2eme Trimestre 2019
Prêts à taux fixe :		
d'une durée inférieure à 10 ans	2.72%	2.73%
d'une durée comprise entre 10 et moins de 20 ans	2.79%	2.77%
d'une durée de 20 ans et plus	2.97%	2.96%
Prêts à taux variable :	2.47%	2.45%
Prêts relais :	3.16%	3.20%

Seuil de l'usure pour les prêts accordés aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole, ou professionnelle non commerciale :		
	3eme Trimestre 2019	Rappel 2eme Trimestre 2019
Découverts en compte :	13.91%	14.05%

Seuil de l'usure pour les prêts accordés aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole, ou professionnelle non commerciale :		
	3eme Trimestre 2019	Rappel 2eme Trimestre 2019
Découverts en compte :	13.91%	14.05%
Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux variable:	1.81%	1.79%
Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux fixe :	2.21%	2.23%
Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à 2 ans	1.75%	1.72%

Les autres crédits aux professionnels ne sont plus soumis à la réglementation sur l'usure depuis la loi en faveur des PME du 2 Août 2005.

Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

TAUX DES INTERETS DEBITEURS SUR DECOUVERT EN COMPTE NON AUTORISE ET DEPASSEMENT au 3eme trimestre 2019 :

	3eme Trimestre 2019	Rappel 2eme Trimestre 2019
PARTICULIERS (1)	19.13%	19.16%
PROFESSIONNELS (2)	13.24%	13.37%

- (1) Taux variable proportionnel au taux débiteur jour déduit actuariellement sur une base de 365 ou 366 jours du plafond du taux d'usure publié au Journal Officiel pour la catégorie se rapportant aux découverts en compte d'un montant inférieur ou égal à 3 000 €. Ce taux sera minoré en fonction du montant de l'utilisation effective, en respect de la réglementation de l'usure.
- (2) Taux variable proportionnel au taux débiteur jour déduit actuariellement sur une base de 365 ou 366 jours du plafond du taux d'usure publié au Journal Officiel pour la catégorie se rapportant au découvert en compte.